

AGENDA

- 25 MAI** Marche de Croy. 9h00 sur la Place de la Lavandière
- 27 MAI** Inauguration du jardin PECC. Au plantage, de 15h à 17h
- 30 MAI** Arrachage de plantes envahissantes, 9h-12h à la mairie
- 2 JUIN** Assermentations communales 2026-31, 18h Salle du CG
- 3 JUIN** Scènes ouvertes, 19h00 Place de la Lavandière
- 20 JUIN** Fête au jardin PECC. Au plantage, à partir de 10h30
- 20 JUIN** Fête de la musique, Restaurant de la Gare 9h00-24h00
- 23 JUIN** Conseil général, 20h00 Salle du CG
- 1 JUIL** Scènes ouvertes, 19h00 Place de la Lavandière
- 1 AOUT** Fête nationale. Dès 13h00, Place de la Grande salle
- 5 AOUT** Scènes ouvertes, 19h00 Place de la Lavandière
- 10-14 AOUT** Perséides 2026, village éteint toute la nuit
- 14 AOUT** Mise de fruits, 18h00 Place de la Grande salle
- 28 AOUT** Fête dans la rue 18h30 à 04h00, Centre du Village
- 2 SEPT** Scènes ouvertes, 19h00 Place de la Lavandière

NOUS CONTACTER

Greffe municipal, Contrôle des habitants, Bureau des étrangers

Mme Anna Montefusco (commune@croy.ch)

Lundi de 17h00 à 18h30 | Mardi de 10h30 à 12h00

Tél. 024 453 19 04 | En cas d'urgence : 078 770 12 62

Bourse communale

Mme Joëlle Prodolliet (bourse@croy.ch)



croy.ch



COMMUNE DE CROY

ACTUALITÉS

Bulletin N° 25

Mai 2026



ASSERMENTATION DU CONSEIL GENERAL ET MUNICIPALITE

Elections : bureau, commissions et delegues inter-communales

Monsieur le Préfet Stives Morand procédera à l'assermentation des membres du Conseil Général et de la Municipalité. Les électrices et électeurs de la commune désirant faire partie du Conseil Général pour la législature 2026-2031 sont les bienvenus et sont invité(e)s à venir se faire assermenter **le mardi 2 juin à 18h à la salle du conseil**. Plus d'info sur croy.ch



Fête dans la rue 2026

La Fête dans la rue 2026 aura lieu le 28 août prochain. Elle est organisée par les sociétés locales. Vous aurez l'occasion de découvrir plusieurs orchestres, bars et restaurations diverses. Entrée gratuite pour les habitants de Croy ainsi que les résidents et accompagnants EMS Contesse.

Employé communal

Suite le départ à la retraite de Claude Carriat, nous avons engagé **M. Joffrey Aebi** en qualité d'employé communal à 80% dès le 1er avril 2026. Charpentier de profession, marié et père d'un enfant, il met déjà ses compétences et son habileté manuelle au service de la commune. Nous lui accordons toute notre confiance dans l'exécution de ses tâches et lui souhaitons une chaleureuse bienvenue !

Appel d'offres groupé photovoltaïque

L'AOG intercommunal des communes de Croy et de La Praz est actuellement en cours. Nous remercions les personnes ayant déjà répondu. L'offre reste toutefois ouverte jusqu'au 18 mai 2026. Nous vous remercions de prendre contact avec T. Candaux ou le Greffe communal. Plus d'infos sur croy.ch



Plan canicule 2026

Les périodes de canicule sont éprouvantes et les seniors sont particulièrement touchés. **Des visites peuvent être mises en place dès 3 jours consécutifs à plus de 30°C.** Le-la délégué-e municipal-e est disponible pour visiter les personnes à risque. Merci de contacter le Greffe communal.



Scènes ouvertes

Ces soirées sont animées par des musiciens, conteurs et chanteurs amateurs ou pro. Ces scènes ouvertes permettent à chacune et chacun de se présenter en toute simplicité sur la Place de la Lavandière dès 19h tous les premiers mercredis du mois.

Dates 2026: 3 juin, 1 juillet, 5 août et 2 septembre.



DIVERS RAPPELS

Entretien des haies en bord du domaine public

Les arbres, arbustes, haies, plantés dans les propriétés bordières, doivent être taillés de manière à ne pas déborder sur le domaine public et à ne pas masquer la visibilité en général, les signaux de circulation, les plaques de noms de rues, etc.

Tondeuses à gazon et engins similaires

L'usage de tondeuses à gazon, tronçonneuses, scies circulaires, meules, moteurs divers, etc... est interdit entre 12h et 13h, 20h et 07h ainsi que les dimanches et jours fériés. (art.41 du RP).

Entretien des abords du canal

Merci de respecter ce cours d'eau en n'y jetant aucun déchet. Lors de fauchage ou arrachage de plantes envahissantes sur les abords, évitez de les laisser partir dans l'eau. Si toutefois vous n'y parvenez pas, appelez le 079 475 66 68.

Frelon asiatique

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour l'identifier et le signaler sur croy.ch. Quiconque observe un nid de frelons asiatiques est tenu de le signaler sur la plateforme officielle nationale (www.frelonasiatique.ch). Toute destruction d'un nid doit être signalée sur la plateforme dans un délai max de 20 jours après avoir été effectuée. M. Manuel Reis, municipal, est à disposition en cas de besoin au 079 371 00 50.



FÊTE NATIONALE - 1^{er} août

- Course à la brouette
- Tournoi de pétanque